



Buts de l'unité d'enseignement :

Reportages photographiques

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur des attestations de réussite des unités d'enseignement :
 - " Techniques de base de la photographie ",
 - " Postproduction de la photographie ",
 - " Langage de l'image et communication en photographie ".
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, sur base de recherches et de démarches préparatoires, d'effectuer, de présenter et de justifier des reportages photographiques tenant compte de la spécificité du sujet à photographier et de l'intention de l'exploration.

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement " Reportages photographiques ".